

RÈGLEMENT DES COURSES

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun, toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager cette manifestation pédestre en fonction de l'évolution de la pandémie actuelle. En cas de nécessité et d'obligation, l'organisateur mettra en place un protocole sanitaire, découlant des autorités compétentes et des règles à appliquer sur l'ensemble de l'évènement. Chaque participant s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

ORGANISATION

La course LES 20 BORNES se déroulera le dimanche 26 novembre 2023.

Le départ et l'arrivée de la course sont donnés dans le parc des Cardinettes (sente des Pointes, 78570 Andrésy).

Cette épreuve est ouverte aux licenciés (FFA, FFTRI) et aux non licenciés.

Le parcours emprunte les rues de la ville ; seule difficulté : la Côte de Verdun, 16 % sur 200 mètres.

Une heure limite d'arrivée est fixée à 11h20 pour les courses 1, 2 et 3.

Deux ravitaillements sont mis à disposition des concurrents sur le parcours.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours de l'épreuve.

Les secours et l'assistance médicale seront assurés par la Croix-Rouge Française.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement exceptionnel.

Droits à l'image et droits de diffusion : tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

CHARTRE ÉTHIQUE

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.

Il s'engage aussi à ne laisser aucun déchet derrière lui ou autour de lui. Des poubelles sont disposées sur les zones de

ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue du tri sélectif des déchets.

CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence FFTRI ou Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
 - d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ;
 - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- pour les mineurs, en complément du certificat médical ou de la licence une autorisation parentale sera exigée pour les courses 2, 3, 4 et 5.
 - pour les courses du 2 km, seule l'autorisation parentale sera exigée. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTION

 **EN LIGNE** www.adeorun.com/ (paiement sécurisé)

 **PAR CORRESPONDANCE**

jusqu'au mardi 21 novembre 2023 à l'adresse suivante :

Services des sports – mairie annexe 2, rue Gustave-Eiffel
78570 ANDRÉSY

Joindre un chèque à l'ordre de l'OMS ainsi que le certificat médical.

 **SUR PLACE, AU COMPLEXE STÉPHANE-DIAGANA**
(parc des Cardinettes)

- le mercredi 22 et jeudi 23 novembre de 14 h à 18 h
- le vendredi 24 novembre de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h
- le samedi 25 novembre de 9 h à 17 h
- le dimanche 26 novembre (au plus tard 30 minutes avant le départ)

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait au **complexe Stéphane-Diagana** parc des Cardinettes – sente des Pointes – 78570 Andrésy

- vendredi 24 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- le samedi 25 novembre de 9 h à 17 h
- le dimanche 26 novembre à partir de 7 h

Pour des raisons liées au bon déroulement de la manifestation, il est fortement conseillé de retirer son dossard la veille de la course.

ACCÈS

- **En voiture** : A15 (sortie Conflans-Sainte-Honorine, direction Andrésy), A13 ou A14 (sortie Poissy, direction Andrésy)
- **Transports en commun** : RER A gare Conflans-Fin-d'Oise, ligne J gare SNCF Andrésy (direction Mantes via Conflans depuis Paris-Saint-Lazare)

SERVICES

Parking gratuit au collège Saint-Exupéry en fonction des places disponibles.

Vestiaires et douches dans le complexe sportif Stéphane Diagana. Consigne gratuite et surveillée mise à disposition des coureurs dans le complexe.

Ostéopathes à disposition des coureurs dans le complexe.

NOUS CONTACTER :

SERVICE DES SPORTS, Mairie annexe,
2 rue Gustave-Eiffel, 78 570 Andrésy
01 39 74 66 03 / 04
sports@andresy.com